Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement

ART. 9 N° 1524

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1524

présenté par

Mme Gaillard, rapporteure au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 9

- I. Supprimer l'alinéa 34.
- II. En conséquence, après l'alinéa 35, insérer l'alinéa suivant :
- « 7° Accompagnement et suivi du dispositif d'accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de rétablir la continuité logique entre les alinéas 33 et 35, portant sur l'exercice des missions de police de l'Agence – continuité interrompue par l'insertion, lors des débats en commission, d'un 7° relatif à l'accompagnement et au suivi du dispositif APA.